compte-rendu de la réunion de la commission énergie du 20 novembre 2018

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres | commune ou association | Présent | Excusé | Absent |
| Edmond BARRE | Grosmagny | x |  |  |
| Arnaud BATISSE | Petitmagny | x |  |  |
| Yves BISSON | Novillard et Président Territoire d’energie 90 |  | x |  |
| David BOILEAU | Gaia énergies |  | x |  |
| Claude BRUCKERT | Bretagne |  |  | x |
| Rémy CHRETIEN | CSF |  | x |  |
| Christian CODDET | Giromagny et Vice-Président territoire d’energie 90 | x |  |  |
| Marc GENDRIN | Cravanche |  | x |  |
| Henri GIROL | Eloie | x |  |  |
| Gilbert PERNEY | UFC | x |  |  |
| Lionel ROY | Delle |  |  | x |
| Marie-Christine ROY | Petit-Croix |  | x |  |
| Michel ROY | Eguenigue |  |  | x |
| Ludivine TRINCKLIN | Valdoie |  |  | x |

**Ordre du jour :**

1. Pré-étude de faisabilité de projets photovoltaïques par notre stagiaire Lionel ROLAND ;
2. Le contour de l’appel à projets "économies d'énergie" 2019 ;
3. Groupement régional d’achat d’énergie : bilan et perspectives ;
4. Le concours Ecoloustics ;
5. Retour sur les contrôles 2018 des concessionnaires.

**<<<<< PROCHAINE COMMISSION ENERGIE >>>>>**

**MARDI 5 FEVRIER 2019**

**A 17H30**

**A LA JONXION A MEROUX**

**1-Pré-étude de faisabilité de projets photovoltaïques**

Lionel ROLAND, étudiant en 3ème année à l’UTBM de Belfort dans la filière Energie, est en stage au syndicat depuis septembre 2018 pour 6 mois afin de produire une pré-étude de faisabilité pour centrale solaire.

Lionel a présenté les premiers éléments de ses recherches, à savoir :

* des ombrières sur le parking de la gare TGV en injection au poste source de l’Arsot à Offemont,
* des panneaux sur le toit du bâtiment de la Jonxion en auto-consommation ou en injection sur le réseau à proximité
* des ombrières à l’Aéroparc de Fontaine en injection au poste source de l’Arsot à Offemont
* des panneaux sur les toits des bâtiments industriels de l’Aéroparc en auto-consommation ou en injection sur le réseau à proximité

A la suite de la présentation Lionel :

* rencontrera la semaine suivante le directeur de l’Aéroparc afin de mieux appréhender le domaine foncier (zone humide notamment)
* devra se renseigner auprès des services de la Préfecture de l’existence de friches industrielles sur le département qui pourraient potentiellement accueillir des projets photovoltaïques
* préciser les avantages/inconvénients de chaque implantation et le business plan.

Le 5 février 2019, Lionel présentera à la Commission Energie le travail final de sa pré-étude.

**2-Le contour de l’appel à projets « économies d’énergie » 2019**

La commission propose à l’unanimité de reconduire l’appel à projet « économies d’énergie » pour l’année 2019 dans les mêmes conditions que l’an dernier, à savoir :

* Remise des dossiers de décembre 2018 au 22 février 2019 (candidature en ligne)
* Choix des projets retenus en mars 2019
* Enveloppe de 40 k€ modulable en fonction de la valorisation effective des C2E et des projets de participation à des actions de production d’énergie.

20 des 27 projets retenus pour 2018 n’ont toujours pas bénéficié de subventions, aucune facture n’ayant été réceptionnée. Une relance sera faite prochainement.

Un conflit de subvention a été soulevé par le PNR du Ballon des Vosges du Sud autour des C2E pour les communes de Chaux, Lepuix, Rougegoutte. Ces 3 communes ont été retenues à l’appel à projet 2018 pour être subventionnées à 16% du matériel éligible. Elles ont également été retenues par le PNR avec le programme « C2E TEPCV » pour une subvention de 90% du montant HT. Or il n’est pas possible de valoriser 2 fois les C2E et les communes sont liées au syndicat via la convention C2E 2018-2020. Pour l’heure, seule Rougegoutte n’a pas signé la convention mais a délibéré en ce sens. La commission énergie suggère que le PNR propose une solution.

**3-** **Groupement régional d’achat d’énergie : bilan et perspectives**

Quelques dates clés à retenir :

-**1er juillet 2018 :** les collectivités gazières membres ont basculé vers Gaz de Bordeaux

-**30 octobre 2018** : les collectivités membres actuellement devaient confirmer leur engagement pour poursuivre dans le groupement régional pour la période 2020-2022 tout en sachant que désormais tous les contrats gaz et électricité (ouverture aux C5-bâtiments) peuvent y être intégrés

-**7 décembre 2018** : les collectivités non membres actuellement peuvent délibérer avant cette date pour rejoindre le groupement pour la période 2020-2022

- **6 décembre 2018 :** groupe de travail pour la rédaction du cahier des charges de consultation pour les marchés gaz et électricité

-**1er janvier 2019** : les collectivités membres « marché SIAGEP » pour leur contrat d’électricité > 36 kVA basculeront dans le groupement régional avec le même fournisseur EDF

-**printemps 2019** : notification du marché pour la mise en place à compter de 2020 de l’outil SIME[[1]](#footnote-1) (Système informatique de management de l’énergie) pour une durée de 4 ans

-**courant 2019** : notification des nouveaux marchés gaz et électricités pour la période 2020-2022 (durée des marchés : 2 ans pour le gaz, 3 ans pour l’électricité)

Quelques chiffres clés du groupement :

- recette des cotisations pour la période 2018/2019 : 9 300 € pour 57 membres (coût moyen par membre : 162 €)

- dépenses de TDE90 envers le SIEEEN : 1000 € par consultation

- prochaines dépenses : acquisition et fonctionnement du SIME avec un coût modulé en fonction de la population départementale et du nombre de contrats par département (estimation : 500€ pour la consultation, 1500€ pour l’acquisition, 400€/an pour la maintenance)

- nombre de contrats gaz sur le département : 155 pour 14 GWh/an

- nombre de contrats électricité sur le département : 526 pour 11 GWh/an

**4-** **Le concours Ecoloustics**



Le syndicat a choisi de reconduire le concours Ecoloustics à destination des classes de CM1/CM2 pour 2019. La PJ présente le bilan du concours 2018.

Ce concours vise à favoriser la découverte de la transition énergétique en proposant aux élèves de CM1 et CM2 de définir les énergies de demain dans leur commune, en s’appuyant sur leur connaissance du modèle actuel de production et consommation. Les réalisations pourront embrasser divers supports : papier, audiovisuel, site internet… en fonction des souhaits des élèves et de leurs professeurs.

Les écoles ont jusqu’au 21 décembre pour candidater.

EDF a été partenaire (actif) du concours 2018. GRDF se proposait pour être partenaire du concours 2019 mais ne peut pas l’être au côté d’un autre fournisseur d’énergie. La commission énergie doit se prononcer vers quel partenaire se tourner : EDF ou GRDF ?

A l’unanimité la Commission Energie continue son partenariat avec EDF pour le concours 2019.

**5-** **Retour sur les contrôles 2018 des concessionnaires**

Le syndicat a mandaté l’AEC (cabinet d’audit retenu par TDE90) afin de contrôler ses concessionnaires gazier et électrique sur leur exercice 2016. Les tableaux de bord et notes de synthèse sont sur le site internet du syndicat.

A l’issu de ces contrôles, un retour a été présenté aux communes gazières et aux membres de la commission énergie par l’AEC (cabinet d’audit retenu par TDE90) lors d’une réunion le 18 septembre au syndicat

Il a été convenu que GRDF devra délivrer au syndicat plus de détails et de liens entre les incidents sur le réseau et les travaux préventifs et de s’assurer ainsi que GRDF ne procède pas qu’à du curatif. Des réunions plus fréquentes entre GRDF et TDE90 ont été convenues dans ce sens.

**6-** **Actualités**

Augmentation de puissance des contrats d’éclairage public :

Certaines communes ont été destinataires en octobre d’un courrier de leur fournisseur d’électricité leur précisant que les puissances souscrites pour les postes d’éclairage public étaient sous-estimées et donc qu’il serait nécessaire de revoir à la hausse la puissance de leur contrat.

Les syndicats d’énergie dont TDE90 ont alerté les communes pour plusieurs raisons :

* + d’importants travaux d’économies d’énergie ont été menés récemment, notamment en remplaçant les lampes à vapeur de mercure très énergivores
	+ cela reste un calcul théorique sur un compteur qui ne sait pas relever la courbe de charge
	+ certaines communes ont décidé récemment de limiter leur éclairage festif autour de la période de noël
	+ Enedis se limite à communiquer au fournisseur les niveaux de puissance
	+ Il est à noter toutefois qu’un abonnement est caractérisé par la puissance maximale appelée et par conséquent que des branchements ponctuels sur le réseau d’éclairage public peuvent contribuer à modifier les termes du contrat.

Le compteur Linky sera en mesure d’optimiser réellement les puissances de raccordement (fin 2021 = fin du déploiement de Linky sur le département). Le groupement d’achat d’énergie, via son SIME sera en mesure de proposer ce service.

Nouveau cahier des charges de concessions :

La FNCCR, France Urbaine, Enedis et EDF sont arrivés à un compromis en décembre 2017 pour faire évaluer les cahiers des charges des concessions électriques. Afin de ne pas perdre le bénéfice de l’enveloppe départementale du protocole de Montpellier arrivant à échéance fin 2018 mais également afin de mieux définir la maîtrise d’ouvrage du syndicat et surtout être plus acteur dans les décisions concernant les travaux sur la concession, TDE90 s’est engagé dans un processus de négociation jusqu’à fin 2019.

Colonnes montantes électriques antérieures à 1995 bientôt dans la concession :

Les syndicats d’énergie attendent la publication de la loi Elan et de ses décrets d’application. Désormais toutes les colonnes montantes électriques d’immeubles appartiendront à la concession. Autrement dit, Enedis devra les entretenir à son compte. Jusqu’à maintenant les copropriétés supportaient l’intégralité des travaux de mise aux normes.

1. Cet outil permettra aux syndicats de gérer plus efficacement leurs membres, autant aux phases d’adhésion qu’en cours d’exécution des marchés, et aux membres de bénéficier d’un outil pour les accompagner dans la gestion des marchés (contrôle des factures, historique de consommation, pénalités, optimisation des contrats…) [↑](#footnote-ref-1)